

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la vie sociale des Résidences MAREVA le 14 octobre 2022 à la Résidence Le Parc du Carmel

Membres présents :

- Représentants des résidents :
 - Madame GOUGAUD Pierrette
 - Monsieur LE MAYEC Jean-Claude
 - Madame PICARD Simone
 - Madame RAVACHE Paulette

- Représentants des familles :
 - Madame AUGER Martine
 - Monsieur LE BIHAN Philippe
 - Madame MOLLON Nicole
 - Madame RENOUL Chantal

- Représentant du Conseil d'Administration :
 - Monsieur ROUILLON Eric

- Représentant du personnel
 - Madame LOUIS Yvanne

Assistaient également à la réunion :

- Madame LECUYER Marie (Directrice)
- Madame CRESPIN Natacha (Directrice Adjointe)
- Madame FRANÇOIS Christine (Cadre de santé - Parc du Carmel)
- Madame CORLAY Catherine (Animatrice - Parc du Carmel)
- Madame NOEL Laëtitia (Animatrice - Nymphéas)
- Madame TAMRABET Florence (Animatrice - Parc Er Vor)
- Monsieur GUILLEMET Régis (Animateur - Oréades)
- Madame ROUX Océane (Service Civique)
- Madame COULON Catherine (Administration)

Résidence du Parc du Carmel
26 rue Vincent Rouillé
56000 VANNES
Tél. 02 97 46 43 54
Fax 02 97 63 49 79

Résidence Les Oréades
26 rue Vincent Rouillé
56000 VANNES
Tél. 02 97 46 43 54

Résidence Les Nymphéas
17 rue du 505è RCC
56000 VANNES
Tél. 02 97 47 07 07
Fax 02 97 47 58 97

Résidence Parc Er Vor
2 rue des Chênes
56890 MEUCON
Tél. 02 97 61 86 10
Fax 02 97 61 86 11

Madame LECUYER accueille les nouveaux membres et présente Mme FRANÇOIS, cadre de santé au Parc du Carmel, suite au départ de Mme MAISONNEUVE vers de nouvelles fonctions.

Madame CRESPIER remarque la présence plus importante de résidents et de familles depuis l'organisation plus souple du CVS avec présence sur certaines réunions selon les disponibilités de chacun.

1 – Approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu du CVS du 24 juin 2022 n'appelle aucune remarque particulière, *il est approuvé à l'unanimité.*

2 – Election du ou de la Président(e) et Vice-Président(e)

Madame LECUYER rappelle le rôle du Président qui prépare, avec elle, l'ordre du jour et valide le compte-rendu. Il s'agit d'un interlocuteur privilégié auprès des résidents et des familles. Il siège au Conseil d'Administration de l'établissement.

Il n'y a eu aucune remontée de candidature suite au dernier CVS. Deux candidatures spontanées émergent en début de réunion : Monsieur LE BIHAN, représentant des familles, et Monsieur LE MAYEC, représentant des résidents. Monsieur LE BIHAN est élu Président et Monsieur LE MAYEC sera le Vice-Président.

Cette élection est approuvée à l'unanimité par les membres du CVS.

3 – Débrief sur la mobilisation du 04 octobre

Le mardi 4 octobre, la FNADEPA (Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Etablissement et service pour Personnes Agées) organisait une mobilisation nationale pour réclamer des moyens pour mieux accompagner les personnes âgées et exiger une Loi « Grand Âge ». La FNADEPA représente actuellement + de 1300 établissements, dont les Résidences MAREVA. Les personnes âgées, les familles et les bénévoles des établissements et services se sont mobilisés pour dénoncer la situation financière très tendue que connaissent actuellement les établissements, et qui s'ajoute aux difficultés de recrutement déjà présentes. 300 000 professionnels supplémentaires seraient nécessaires pour pouvoir accompagner correctement les personnes âgées. 18 000 personnes ont participé à cette mobilisation du 4 octobre, partout en France.

Madame GOUGAUD précise qu'une telle mobilisation lui rappelle le combat dans le secteur du handicap.

Laëtitia, animatrice, fait remarquer l'intérêt et la réceptivité des résidents des Nymphéas.

Madame MOLLON interroge sur le relais fait dans les médias. Madame LECUYER indique la conférence de presse qui était très claire et elle pense mettre les articles sur le site Internet des Résidences MAREVA.

4 – Inflation et impact financier pour l'établissement

Madame LECUYER présente les difficultés financières de l'établissement dans un contexte économique national très tendu. D'autres EHPAD sont aussi en difficulté dans le département du Morbihan et tous sont inquiets du contexte financier.

Plusieurs éléments mettent l'établissement en difficultés :

- Sur le plan économique : l'inflation (+ 14% sur les dépenses courantes), l'augmentation des coûts énergétiques (+ 460%) et du prestataire restauration et blanchisserie (SILGOM + 16%).
- Sur le plan réglementaire : la prime Ségur versée aux personnels de la fonction publique hospitalière depuis le 1^{er} avril 2022, la prime grand âge pour les aides-soignantes et l'augmentation de 3,5 % du point d'indice pour les fonctionnaires. La Prime Grand Age n'est pour l'instant pas intégralement compensée par l'Etat, un reste à charge persiste pour l'établissement. S'agissant de la revalorisation indiciaire il est pour l'instant entièrement supporté par les fonds propres de l'établissement.
- Les difficultés de recrutement depuis 2021 ont contraint l'établissement à faire appel à l'intérim pour pallier aux absences du personnel. Or l'intérim représente un coût salarial très supérieur aux couts des embauches « classiques ».

Madame LECUYER fait remarquer le manque de trésorerie ne permettant pas de régler rapidement les fournisseurs et Madame AUGER indique qu'il faut rester attentif pour ne pas mettre en difficultés les petites entreprises par retard de paiement. L'interrogation se pose quant à un changement de prestataire pour la restauration. Monsieur LE BIHAN interroge sur l'information faite à ce prestataire qui sera effectuée après validation au Conseil d'Administration.

L'établissement sollicite des aides de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil Départemental et des crédits possibles auprès des banques. Les Résidences MAREVA vont proposer une augmentation du prix de journée pour 2023 et travaillent sur un plan global d'économies.

Monsieur LE BIHAN indique qu'il faut informer clairement les résidents et les familles. Il est contrarié d'apprendre que le Conseil Départemental ait annoncé que le prix de journée définitif 2023 ne serait connu qu'en mars. De ce fait il est possible qu'il y ait 2 augmentations successives : une première en janvier, puis une seconde en avril.

5 – Point Bourse aux Projets

Les priorités pour 2022 ont été revues compte tenu du contexte financier. Le montant de 90 000 € alloué par la CNSA va servir à l'achat de matériel nécessaire :

- 8 000 € pour l'installation d'une bonne électrique de recharge de véhicule au Parc du Carmel,
- 45 000 € pour l'achat d'un véhicule,
- 20 000 € pour l'achat de mobilier (fauteuils),
- 3 000 € pour l'achat de pochettes d'identification pour le personnel,
- 16 000 € pour l'achat de 4 chariots lève poubelle.

6 – Point sur les badges pour les professionnels

Madame LECUYER confirme l'achat de badges pour identifier les professionnels en fin d'année 2022.

Questions diverses

Madame RENOUL interroge sur le démarrage du chauffage qui a été mis en fonction avec une diminution de la température de 1 degré par rapport aux années précédentes, l'établissement sera chauffé à 20 degrés. Les sondes extérieures permettent de réguler le fonctionnement par rapport à la température extérieure et des appareils de chauffage mobiles pourront être proposés si des chambres sont plus difficiles à chauffer en raison de l'orientation.

Madame RAVACHE trouve les vitres très sales. L'entreprise qui est intervenue en 2022 n'a pas donné satisfaction et le prestataire sera revu pour 2023.

Madame AUGER fait remarquer que les poignées des armoires ne tiennent pas correctement. Elle indique également les attaches défectueuses sur les serviettes de table et un problème de vêtement pour sa mère. Madame LECUYER l'invite à remonter ces demandes auprès de la cadre de santé du service et elle lui propose de la recevoir après la réunion pour discuter de ces problématiques plus personnelles.

Madame GOUGAUD précise qu'il faut respecter le personnel tout comme il respecte les résidents. Elle interroge Monsieur ROUILLON quant à des aides financières éventuelles de la Mairie en faveur de l'EHPAD. Madame LECUYER indique que les Résidences MAREVA sont un EHPAD public autonome et ne dépendent donc pas du budget de la mairie. Les aides qu'évoquent Madame GOUGAUD ne sont donc pas prévues.

Monsieur LE BIHAN interroge sur le retour de l'enquête Arbytrium qui ne devait pas tarder. Madame LECUYER répond que les résultats lui ont été transmis mais qu'elle a malheureusement du reporter son étude. En effet les difficultés financières rencontrées ces derniers mois, ainsi que la préparation de la coupe Pathos mobilisent toute l'énergie et l'attention de l'équipe d'encadrement, au détriment d'autres dossiers moins prioritaires. Elle espère pouvoir reprendre le suivi de cette démarche dès que ces priorités auront été traitées.

Monsieur LE BIHAN demande si l'étude a été faite pour les alarmes individuelles demandées par les résidents. Une réflexion est encore en cours car des contraintes techniques existent pour la mise en place.

En ce qui concerne l'expertise faite à la Résidence Parc Er Vor pour les malfaçons sur la charpente, deux requêtes auprès du tribunal administratif ont été présentées par l'avocat de l'établissement : l'une en référé et l'autre au fond. Madame LECUYER souhaite entreprendre des travaux de réfection des auvents mais il est difficile de trouver une entreprise pour effectuer les travaux.

La nouvelle décoration en cours au rez-de-chaussée de la Résidence Parc Er Vor est appréciée par les familles et les résidents.

Madame MOLLON souhaiterait avoir des précisions sur le financement de l'établissement. Madame CRESPIEN propose qu'un document récapitulatif du fonctionnement du budget de l'établissement soit diffusé sur le site internet de l'établissement.

Il serait appréciable également d'avoir des consignes très claires en cas d'épidémies (grippe ou Covid) afin que les familles aient la même information sur les quatre résidences.

Le prochain CVS est prévu vendredi 09 décembre à 14h30.

La séance se termine à 16 heures 45.

A Vannes, le 27 octobre 2022

La Directrice

Marie LECUYER



